



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 août 2005**

**Tarifs municipaux - restauration scolaire**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 août 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 août 2005

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Alain BAUDIN

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Isabelle RONDEAU.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.  
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 août 2005**

DELIBERATION D20050344

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'évolution des tarifs des restaurants scolaires est encadrée par décret selon lequel le prix moyen des repas servis au sein d'un service de restauration scolaire peut varier chaque année dans la limite d'un taux légal fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie, en fonction de l'évolution des salaires, du prix de l'énergie et des produits alimentaires.

Considérant que l'arrêté ministériel du 5 juillet 2005, publié au Journal Officiel du 13 juillet 2005, fixe ce taux à 2,2 %, je vous propose de fixer l'augmentation moyenne pour l'année scolaire 2005-2006 à ce taux conformément au tableau ci-joint annexé.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Accepter les tarifs figurant en annexe à la présente délibération pour l'année scolaire 2005-2006.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Luc DELAGARDE**

[Ordre du jour](#)